

NOUVEAU

# Règlement financier 2023/2024



## 2 FAÇONS DE PAYER VOTRE COTISATION :

- En 1 fois par prélèvement le 10 octobre
- En 11 fois, par prélèvement du 10 Octobre au 10 Août

**NOM DE FAMILLE**

**CODE FAMILLE**

**NOMBRE D'ENFANTS**

### CHOIX 1

« JE SUIS SOLIDAIRE »

 ANNUEL

330€/enfant et par an  
165€ à partir du 3e enfant

 MENSUEL

11x30€

### CHOIX 2

« JE VEUX ALLER PLUS LOIN »

 ANNUEL

352€/enfant et par an  
176€ à partir du 3e enfant

 MENSUEL

11x32€

### CHOIX 3

« JE VEUX FAIRE UN EFFORT  
SUPPLÉMENTAIRE »

 ANNUEL

Montant libre  
supérieur ou égal à 374€

 MENSUEL

11x.....€

**MERCI DE REMPLIR L'AUTORISATION  
DE PRÉLÈVEMENT SEPA CI-JOINTE  
ET DE NOUS FOURNIR VOTRE RIB**

**DATE &  
SIGNATURE :**

Le règlement de la MSC d'un montant de 4,95€ par enfant est obligatoire et incluse dans le montant de vos cotisations.

NOUVEAU

# Règlement financier 2023/2024



## 2 FAÇONS DE PAYER VOTRE COTISATION :

- En 1 fois par prélèvement le 10 octobre
- En 11 fois, par prélèvement du 10 Octobre au 10 Août

**NOM DE FAMILLE**

**CODE FAMILLE**

**NOMBRE D'ENFANTS**

### CHOIX 1

« JE SUIS SOLIDAIRE »

 ANNUEL

330€/enfant et par an  
165€ à partir du 3e enfant

 MENSUEL

11x30€

### CHOIX 2

« JE VEUX ALLER PLUS LOIN »

 ANNUEL

352€/enfant et par an  
176€ à partir du 3e enfant

 MENSUEL

11x32€

### CHOIX 3

« JE VEUX FAIRE UN EFFORT  
SUPPLÉMENTAIRE »

 ANNUEL

Montant libre  
supérieur ou égal à 374€

 MENSUEL

11x.....€

**MERCI DE REMPLIR L'AUTORISATION  
DE PRÉLÈVEMENT SEPA CI-JOINTE  
ET DE NOUS FOURNIR VOTRE RIB**

**DATE &  
SIGNATURE :**

Le règlement de la MSC d'un montant de 4,95€ par enfant est obligatoire et incluse dans le montant de vos cotisations.